

A Rome, les traditions anciennes de l'interprétation du style diatonique existent encore, mais affaiblies. J'ai été étonné de la louture des mouvements imposés dans le chant des fugues. De plus, une chose défectueuse à tous égards, est la disposition indiquée aux chanteurs dans les tribunes. En général, ces tribunes sont élevées au chœur dans une partie latérale d'où le son ne peut se propager d'une manière ample et soutenue. Il en résulte des effets d'écho qu'on éviterait en réunissant les chanteurs à l'entrée du chœur ou derrière le maître-autel. Les maîtres de chapelle, au lieu de ranger leurs hommes en demi-cercle, d'où résulterait que chaque partie pourrait entendre ce que chantent les trois autres parties, les placent comme suit : les soprani en avant, puis les alti, puis les ténors, puis les basses. Evidemment, dans les dispositions actuelles, les derniers chantent sans savoir l'effet que produisent devant eux, les voix élevées.

Heureusement que les choristes romains ont un rare talent pour conserver le diapason tonal. Je l'attribue à leur longue habitude de chanter sans accompagnement. Sous ce rapport, les maîtrises italiennes sont bien supérieures à celles de notre pays.

On fait beaucoup de musique dans le style moderne, en l'église principale des RR. PP. Jésuites. Les puristes, à Rome, en trouvent le genre trop concertant. Je dois me ranger à cet avis quant aux solos de virtuosités. Mais il ne faut pas oublier que les Pères Jésuites sont encore à peu près les seuls religieux qui aient à cœur d'encourager la composition sacrée, et si une restauration de l'art s'accomplit, ce qui est inévitable, elle s'intronisera chez eux.

Aucun artiste n'ignore l'intérêt tout spécial que notre Saint-Père le Pape porte à la musique sacrée. On sait les mesures nombreuses que Pie IX a prises dans le cours de son long règne pour améliorer cette branche de l'art et la ramener à sa splendeur d'autrefois. Une des meilleures créations du Souverain Pontife est l'institution de l'école de chant de *San Salvatore in Lauro*. En formant les enfants, dès leur bas-âge, au service des maîtrises, en utilisant le timbre argentin et frais de leurs belles voix, en les faisant concourir aux exécutions de tous les dimanches et fêtes, on développe l'émulation dans les générations futures et la réforme suivra naturellement. Seulement, quand on veut utiliser des voix non formées, il faut faire un choix de morceaux adapté à leurs moyens physiques. Peu de partitions de l'ancienne école romaine leur seront accessibles. Ce que je dis ici est facile à démontrer. Un enfant de dix à douze ans ne saisira pas plus la magnificence du contrepoint palestrinien qu'il ne déclamera parfaitement les beaux vers du Dante ou qu'il ne comprendra la grandeur du Moïse de Michel-Ange.

Il conviendra donc que les compositeurs s'exercent à écrire, dans des conditions vocales inconnues aux maîtres anciens ou, pour mieux dire, inappliquées par eux.

Mais allons plus loin. Où est le secret de la régénération de la musique sacrée en Italie? J'ose humblement formuler une opinion à cet égard, parce que de grands artistes la partagent et me poussent à la publier.

La question est double : réforme de la musique, unification des éditions de plain-chant.

La réforme est facile à indiquer. Tout le monde en connaît les bases. Il s'agit seulement d'arriver à l'appliquer. Or, pour atteindre ce but, il faudrait fonder à Rome une grande école, dont les ramifications s'étendissent, au moyen d'écoles suffragantes, sur toutes les villes d'Italie. L'Église possède précisément un ordre religieux qui, pendant trois siècles, s'est fait une brillante spécialité dans la matière : c'est l'ordre des Oratoriens, fondé par S. Philippe de Néri.

Si, sous la direction des Oratoriens chargés, particulièrement de cette mission, le mouvement de restauration prenait naissance, en peu d'années les maîtrises seraient peuplées de bons exécutants, chanteurs et instrumentistes. Ces artistes connaîtraient l'esprit de nos belles cérémonies reli-

gieuses, les convenances du lieu saint, et les organistes, surtout, se rappelleraient que la Présence Réelle commande, dans le temple, le respect et la dignité.

La France possède une modeste école de musique religieuse, dirigée à Paris par M. Lefebvre-Niedermayr. Cet établissement est patronné par l'épiscopat et subside par le gouvernement. Il suffit de l'avoir visité pour comprendre les bienfaits qu'il doit procurer; cependant il est tenu par un laïc et il n'y a qu'un seul prêtre attaché au corps enseignant, le professeur de liturgie. Si donc une entreprise quasi privée a déjà pu réaliser de si bons effets, que serait-ce quand, à Rome, des pensionnaires se trouveraient sous la direction d'un ordre religieux dont les membres s'appliqueraient exclusivement à former des maîtres de chapelle, des organistes, des compositeurs?

Ce que je propose ici ne nuit en rien à l'existence des Conservatoires. Les Oratoriens n'ont jamais tenu à enseigner la musique par eux-mêmes. De tout temps ils ont recouru aux maîtres compétents et leurs salles de concert ont été, maintes fois, l'arène glorieuse où les plus illustres compositeurs n'ont pas dédaigné de descendre. Mais ce que des religieux savent mieux que personne, c'est former l'éducation des jeunes gens qui se destinent à l'art sacré, c'est diriger leur cœur, c'est leur donner le complément moral, sans lequel la foi de l'artiste s'affaiblit et, avec elle, la chaleur de l'inspiration. J'ai la conviction que la plupart des œuvres modernes manquent leur effet à l'église parce que les auteurs ne croient pas et parce qu'ils écrivent comme on le fait pour les situations imaginaires de la scène théâtrale.

Après avoir conseillé la création d'une vaste école de musique sacrée, étendue sur tout le pays par les ramifications d'écoles suffragantes, j'indiquerai aussi, en attendant, la formation de Sociétés chorales et de maîtrises libres, comme il en existe en Belgique sous le titre de cercles céci-liens. Au premier aspect on sera peut-être tenté de croire que l'aide des musiciens amateurs au jubé est plutôt nuisible qu'utile aux maîtres de chapelle. C'est une erreur.

Le chantre de profession finit toujours, à la longue, par oublier qu'il est attaché au service de la maison de Dieu. Il se familiarise avec son état et devient, souvent même, un personnage irrespectueux. Dans tous les pays catholiques on en connaît le type traditionnel. Or, c'est précisément le concours des amateurs qui le rappelle à la dignité de sa profession. L'amateur est attiré à la tribune, par dévotion d'une part, par amour de l'art de l'autre. Il ne faut au musicien gagiste que ces deux qualités pour être tout à fait à sa place, si bien entendu, il est musicien capable.

Le second point que je veux toucher, c'est l'unification des éditions de plain-chant. Je ne parle pas des livres propres, réservés, par les Souverains Pontifes à certains ordres religieux, mais du *canto fermo* en usage dans le service des paroisses. Aujourd'hui la multiplicité des systèmes est quelque chose d'incroyable. On ne saurait en faire le dénombrement, et ce serait pire encore s'il fallait tenter l'addition des livres imprimés sans système aucun. Supprimer toutes ces éditions, les *Graduale*, *Vesperale*, *Missa*, *Pontificale*, etc., etc., ne faire qu'une édition-type pour toute église latine, me paraîtrait une entreprise pour réfléchie en théorie, et irréalisable en pratique. On ne doit pas oublier que les peuples du Nord comprennent les mélodies liturgiques autrement que ceux du Midi. Il est vrai que le chant grégorien a été emprunté aux modes de l'ancienne musique des Grecs, qu'il a donc un cachet oriental. Mais la suite des siècles a créé des traditions différentes, selon les latitudes qu'habitent les nations; ces antiques usages et ces formes d'interprétation méritent le respect. Voilà pour le côté érudit de la question. — Au point de vue matériel, l'unification complète froisserait tellement les intérêts privés, donnerait lieu à tant de discussions et de querelles, que je conseille de ne jamais y penser.

La vérité se trouve, je pense, dans le juste milieu. Un certain nombre d'éditions, limité, par exemple, à celui des